

L'hon. M. Hays: De cette façon, moyennant un placement initial de \$250 à \$350 chacun, ils disposeraient d'une moissonneuse-batteuse qui pourrait très facilement exécuter tout leur travail et peut-être faire sur commandé une partie du travail de leurs voisins. Ils auraient réalisé une épargne appréciable en intérêt et en frais de dépréciation. Ils pourraient aussi s'unir pour l'achat et l'utilisation d'une moissonneuse de fourrage, de wagons à déchargement automatique, d'une presse à foin et peut-être d'un puissant groupe moteur. Les économies réalisées sur le prix des machines pourraient se révéler très importantes. Ils auraient à leur disposition de bons appareils capables d'exécuter le travail dans un délai satisfaisant, ce qui leur permettrait d'épargner sur la main-d'œuvre.

Les machines à mélanger la provende pourraient peut-être aussi représenter une autre forme d'aide que recevraient du syndicat de machines agricoles les propriétaires de gros troupeaux de bovins dans l'Est du Canada. Un cultivateur qui traie 40 vaches aurait probablement besoin d'environ 42 tonnes de céréales par année, auxquelles il ajouterait un concentré. Ces céréales, pour la plupart, sont produites au pays et l'agriculteur doit voir à les faire moudre et à leur ajouter le concentré.

Si 20 agriculteurs se groupaient en syndicat, le coût d'immobilisation d'un moulin mobile à cette fin serait d'environ \$1,100 par associé, ce qui, amorti sur une période de dix ans, ferait \$110 par an ou 13c. les cent livres en immobilisations au titre de la mouture et du mélange des céréales et concentrés pour un troupeau de 40 vaches. Bien entendu, il faudrait ajouter à cela les frais d'intérêts et d'exploitation. A mon avis, ces exemples montrent la grande erreur de tout députés qui prétend que la mesure législative n'aidera pas les agriculteurs de l'Est ou qu'elle aidera ceux de l'Ouest plus que ceux de l'Est. Le type de collaboration envisagée aux termes de cette mesure peut s'étendre aux opérations agricoles dans toutes les régions du pays. On peut y recourir pour l'achat de planteuses, d'arroseuses et d'arracheuses de pommes de terre dans les provinces de l'Atlantique, de ramasseuses de maïs et d'équipement pour la betterave à sucre dans les provinces centrales et ailleurs.

En résumé, je crois sincèrement que la mesure est bonne pour tous nos agriculteurs d'un océan à l'autre. Elle peut être particulièrement utile au petit agriculteur en le plaçant dans une situation économique plus solide que jamais pour survivre à la concurrence de la grande exploitation commerciale.

Des députés ont donné à entendre que la mesure encouragera l'intégration verticale et menacera l'indépendance de l'exploitation

familiale. C'est absurde. Elle aura exactement l'effet opposé. Elle renforcera l'indépendance de nos petits agriculteurs grâce à la réduction de leurs dépenses d'outillage. Elle peut encourager une meilleure gestion agricole, au moyen des conditions qui seront exigées pour obtenir un prêt, ce qui peut améliorer le revenu de nos agriculteurs. Elle peut contribuer à résoudre certains problèmes de main-d'œuvre agricole qui se posent actuellement à nos cultivateurs, dont la pénurie qui se fait sentir dans certaines régions, en permettant aux agriculteurs de s'aider les uns les autres.

Le recours aux machines les plus récentes peut aboutir à un travail plus efficace, du point de vue technique, accompli plus rapidement et en un temps plus opportun. Le risque de perte ou d'avarie des récoltes peut en être diminué, et la qualité des produits comme le foin et le fourrage ensiloté peut être améliorée. S'ils peuvent se servir en commun de matériel moderne, de matériel perfectionné qu'ils ne pourraient pas se permettre d'acheter à eux seuls, les membres du syndicat devraient pouvoir augmenter leurs récoltes ou, comme dans le cas d'un cultivateur qui est copropriétaire d'une machine servant à récolter les pommes de terre, vendre leurs produits plus tôt et à un prix plus avantageux. Les exemples que j'ai cités indiquent l'économie que cette loi permettrait aux cultivateurs individuels de réaliser sur l'achat de machines. Il me semble qu'il est clair maintenant que la mesure sera plus avantageuse pour le petit cultivateur qui ne peut se permettre d'acheter sans aide tout le matériel dont il a besoin, tandis que le gros cultivateur le peut.

Voici quelque chose de neuf dans l'histoire de l'agriculture au Canada. C'est en quelque sorte une mesure législative expérimentale et nous serons prêts à apporter tous les changements que l'expérience pourra nous dicter. Nous aurons peut-être besoin de plus que la Caisse initiale de 25 millions de dollars pour en assurer le fonctionnement, et si tel est le cas, le gouvernement n'hésitera pas à apporter les modifications qui s'imposent.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, c'est avec sympathie que j'ai suivi les valeureux efforts du ministre, dans cette lutte que sa modestie et son humilité naturelles ont livré à l'esprit de parti le plus élevé, dans son désir de s'auréoler d'une gloire politique. Hélas, nous devons l'avouer, l'humilité et la modestie que traduisaient les premières phrases de son discours ont bien vite disparu. Je crois devoir faire une ou deux observations au sujet des déclarations du ministre. Il a dit qu'à son avis, nous avions déjà passé trop de temps à débattre cette affaire. (*Applaudissements*) J'entends applaudir certains députés; cela veut donc dire